

POSTULAT N° 10 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 MAI 2011

- n° 10 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) résume le postulat ci-après :

"L'objectif de notre postulat est de couvrir, dès 2022, les 100 % de l'électricité consommée par notre Commune par des achats d'électricité d'origine renouvelable"

Couvrir, dès 2022, les 100 % de l'électricité consommée par notre Commune par des achats d'électricité d'origine renouvelable. Nous proposons de remplacer les 40 % de nucléaire contenus dans le 'mix standard' acheté par notre Commune par des achats d'électricité 'naturemade star' ou équivalents à ce label. Soit 4 % de plus par an pendant les dix prochaines années. Objectif dès 2022, la composition du 'mix' communal acheté pour les besoins communaux sera composé de 60 % de courant hydraulique (waterstandard) et 40 % de courant 'naturemade star' ou équivalent.

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a décidé de sortir la Suisse du nucléaire d'ici à 2034. Pour y arriver, notre gouvernement mise en grande partie sur l'efficience énergétique ainsi que sur la production d'énergies renouvelables. En Suisse, l'électricité est produite pour 56 % par de l'hydraulique, pour 39 % par du nucléaire et pour 5 % par des centrales thermiques et les nouvelles énergies renouvelables. Notre Commune, en vertu du principe d'exemplarité et dans le respect des stratégies nationales et cantonales, se doit de participer activement à cette nouvelle stratégie. Dès lors, il est normal de compenser progressivement la part du nucléaire contenue dans le 'mix standard'.

A ce titre, nous rappelons aussi que l'arrêt de la centrale de Mühleberg est prévu pour 2024 selon le Conseil fédéral, voire éventuellement avant pour raisons de sécurité. Afin de se préparer à assurer nos besoins sans à-coups financiers, il est de notre responsabilité de progresser de manière régulière. C'est pourquoi, nous proposons que notre Commune augmente de 4% l'an et durant dix ans ses achats de courant électrique labellisé 'naturemade star' ou équivalent afin de couvrir sa consommation dès 2022, grâce à 100% de courant électrique renouvelable.

Dès 2022, la composition de l'électricité achetée et consommée par notre Commune doit être la suivante : 60% de courant hydraulique (waterstandard) et 40% de courant 'naturemade star' ou équivalent.

En outre, se fixer un objectif clair permettra à notre Commune, via son plan communal des énergies - encore à ses balbutiements - de réaliser dans les dix ans, un effort soutenu en matière d'efficience énergétique. Nous rappelons par exemple que l'assainissement des éclairage public permettra de réaliser au moins 40 % d'économie d'ici à 2015. Un potentiel équivalent est probablement réaliste dans l'éclairage intérieur, les installations électriques des bâtiments administratifs, des écoles et des ateliers ainsi que pour les appareils d'usage courant. On peut donc s'attendre à une baisse de la consommation communale. Avant de terminer, n'oublions pas la déclaration de Mme la Conseillère fédérale D. Leuthard lors du journal du soir de la TSR, le 25 mai 2011 : L'électricité la meilleur marché est celle que l'on ne consomme pas !

Nous, sommes conscients des efforts que réalise déjà notre Commune dans ce domaine. Nous savons bien que Fribourg est le deuxième client du Groupe E en matière d'achat de courant électrique labellisé. Alimenter certains bâtiments, tels la Maison de ville, l'ancien Hôpital des Bourgeois, le bâtiment de l'Edilité ou acheter dix parcelles solaire sur le site sportif de Saint-Léonard pour un total d'environ 535'000 kWh/an, c'est certes déjà un bon début. Mais les nouvelles orientations définies par le Conseil Fédéral le 25 mai doivent inciter notre Commune à abandonner la politique du coup par coup. Le moment est venu de développer une politique communale conjuguée à une stratégie de transition clairement définie afin d'assurer les besoins électriques de notre Commune d'ici à 2022 sans achat d'électricité d'origine nucléaire tout en favorisant les énergies renouvelables."